Image not found or type unknown

Faire du télétravail durant l'isolement du corona virus en contrat pro à l'étranger

Par **MaxArrison**, le **16/03/2020** à **17:42**

Bonjour,

Je suis salarié en contrat pro et je souhaite faire le télétravail imposé par le corona virus depuis l'australie. Est-ce que mon employeur peut me refuser ce droit ?

Est-ce que vous avez des articles de loi qui le montre ?

Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés